

DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

MAQUETTE DU DPT



À PROPOS DE LA MAQUETTE

Cette maquette est réalisée à partir des éléments du DPT 2013 « Sécurité civile » et « Lutte contre le changement climatique » pour les sous-axes et les dépenses fiscales.

Les valeurs chiffrées et les textes ne sont qu'illustratifs de l'image de la présentation finale.

Précisions concernant l'aspect de la maquette :

- Les **données à saisir**, notamment les textes et les données chiffrées qui apparaissent dans les tableaux, sont surlignées en **jaune**.
- Les **recommandations** concernant la rédaction des textes de justification que vous pouvez retrouver de façon plus détaillée dans les annexes qui accompagnent la circulaire pour la préparation des documents de politique transversale (DPT) pour l'année 2014, sont affichées en **vert** et en **italique**.
- Les **liens** avec l'application *Farandole* et les consignes de saisie sont affichés en couleur **prune** et en **italique**.

Ex : DPT>Programmes>PTP>Modifier texte>**Texte du DPT concernant ce programme**

Ceci représente le chemin à parcourir pour accéder aux informations à partir de la racine « DPT » :

- Sélectionner la ligne concernant le DPT en cliquant sur le trigramme DPT ;
- Sélectionner « Programmes » dans le menu Sélectionner ;
- Sélectionner la ligne concernant le programme en cliquant sur le trigramme PTP ;
- Sélectionner « Modifier texte » dans le menu Sélectionner ;
- Cliquer sur le bouton Créer ou Modifier en face de la ligne **Texte du DPT concernant ce programme** (en gras : il s'agit d'un texte).

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article **128 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005**, complété par l'article 169 de la loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009 ,par l'article 137 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7 de la loi n° 2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, par l'article 159 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et par l'article 160 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012. Sont institués dix-huit documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : Action extérieure de l'État, Aménagement du territoire, Défense et sécurité nationale, Inclusion sociale, Justice des mineurs, Lutte contre le changement climatique, Outre-mer, Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, Politique de lutte contre les drogues et les toxicomanies, Politique du tourisme, Politique en faveur de la jeunesse, Politique française de l'immigration et de l'intégration, Politique française en faveur du développement, Politique immobilière de l'État, Prévention de la délinquance, Sécurité civile, Sécurité routière, Ville.

Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

■ Une **présentation** qui expose la stratégie globale d'amélioration des performances de la politique transversale, suivie de la **présentation par axe stratégique des objectifs et indicateurs de performance** retenus et des valeurs associées ; s'agissant des politiques transversales territorialisées (Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de sorte à présenter les données relatives au seul territoire considéré.

■ Une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État** pour l'année à venir (PLF 2014), l'année en cours (LFI 2013) et l'année précédente (exécution 2012) et des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale, suivie d'une **présentation** de la manière dont les programmes qui participent, aux travers de différents **dispositifs**, à cette politique transversale, la mettent en œuvre.

■ Une table de correspondance des objectifs permettant en tant que de besoin de se référer aux différents projets annuels de performances pour obtenir des compléments d'information (annexe 1).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

TABLE DES MATIÈRES

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Liste des programmes concourant à la politique transversale	7
Présentation stratégique de la politique transversale	8
Axe prioritaire	9
Réduire les émissions de gaz à effet de serre	10
Présentation des crédits et des programmes concourant à la politique transversale	12
Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale	12
Présentation des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale	13
Présentation des programmes concourant à la politique transversale par mission	14

ANNEXES

Table de correspondance des objectifs du DPT et des objectifs des PAP	17
Titre annexe spécifique	18

LISTE DES PROGRAMMES CONOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme		Responsable	Mission	(cf. page)
128	Coordination des moyens de secours	Jean-Paul KIHLM <i>Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises</i>	Sécurité civile	14
161	Intervention des services opérationnels	Jean-Paul KIHLM <i>Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises</i>	Sécurité civile	14
181	Prévention des risques	Laurent MICHEL <i>Directeur général de la prévention des risques</i>	Écologie, développement et aménagement durables	15

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire

(DPT.TRDPT02)

DPT>DPT>Modifier textes au niveau DPT>Présentation stratégique de la politique transversale

La nouvelle rubrique « présentation stratégique de la politique transversale » doit permettre de comprendre en quoi la politique concernée revêt un caractère interministériel, quelle est la stratégie poursuivie par l'Etat au travers de la mobilisation de diverses administrations, et quels sont les objectifs qu'il se fixe dans la mise en œuvre concrète de cette stratégie.

Cette rubrique remplace les précédentes rubriques « présentation de la politique transversale » et « présentation stratégique ».

RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE

AXE PRIORITAIRE

OBJECTIF n° 1 : Maitriser la demande énergétique

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Résidentiel et tertiaire

OBJECTIF n° 1 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments

OBJECTIF n° 2 : limiter l'étalement urbain

Transports

OBJECTIF n° 3 : Encourager l'utilisation des modes de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre

AXE PRIORITAIRE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire.

(DPT.TRDPT04)

DPT>DPT>Objectifs>AXE>Modifier>Texte de l'axe

OBJECTIF CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE DE L'AXE PRIORITAIRE

OBJECTIF n° 1 : Maitriser la demande énergétique

■ Programme 174 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (libellé modifié)

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire.

(OBT.TXTLIBRE)

DPT>DPT>Objectifs>OBT>Modifier>Commentaire

INDICATEUR 1.1 : Volume des certificats d'économies d'énergie délivrés par an [Programme 174]

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2012	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Xxxxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx	TWh	500	507	508	508	506	499
Xxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxxxxxx	Twh	344	344	342	342	338	326

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(IND.TXTLIBRE)

Il s'agit des « Précisions méthodologiques » de l'indicateur du PAP correspondant...

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire:

(IND.TR2PAP)

Il s'agit du texte saisi dans le PAP pour cet indicateur...

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire.

(AXE.TXTLIBRE)

[DPT](#)>[DPT](#)>[Objectifs](#)>[AXE](#)>[Modifier](#)>**Texte de l'axe**

RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire

(AXE.TXTLIBRE)

[DPT](#)>[DPT](#)>[Objectifs](#)>[AXE](#) (sous-axe)>[Modifier](#)>**Texte de l'axe**

OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

OBJECTIF n° 1 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments

■ Programme 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (libellé modifié)

■ Programme 174 : Énergie, climat et après-mines

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire.

(OBT.TXTLIBRE)

[DPT](#)>[DPT](#)>[Objectifs](#)>[OBT](#)>[Modifier](#)>**Commentaire**

INDICATEUR 1.1 : Consommation énergétique globale des logements [Programme 135]

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2012	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Consommation énergétique globale des logements, corrigée des variations climatiques	TWh	500	507	508	508	506	499
Dont consommation d'énergie pour le chauffage	Twh	344	344	342	342	338	326

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(IND.TXTLIBRE)

Il s'agit des « Précisions méthodologiques » de l'indicateur du PAP correspondant...

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire:

(IND.TR2PAP)

Il s'agit du texte saisi dans le PAP pour cet indicateur...

OBJECTIF n° 2 : limiter l'étalement urbain

Programme 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (libellé modifié)

INDICATEUR 2.1 : Indice de maîtrise spatiale du développement urbain [Programme 135]

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2012	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Indice de maîtrise spatiale du développement urbain	%	86,9	89,4	92	92	97	99

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

TRANSPORTS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

OBJECTIF n° 3 : Encourager l'utilisation des modes de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre

Programme 203 : Infrastructures et services de transports

INDICATEUR 3.1 : Volume de transport combiné par fer, voie fluviale et cabotage maritime rapporté aux aides au transport combiné [Programme 203]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2012	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Volume de transport combiné par fer pour 100 € d'aide	UTI	3,5	3,7	3,3	3,7	3,7	>3,7

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES PROGRAMMES CONOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Mission / programme / action		Exécution 2012		LFI 2013		PLF 2014	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Sécurité civile		436 970 163	417 623 260	408 744 129	436 835 268	409 100 954	440 268 935
128	Coordination des moyens de secours	158 485 737	162 958 958	153 056 152	176 128 291	137 324 981	161 946 500
01	Préparation et gestion des crises	37 087 848	10 644 880	8 510 495	15 855 495	9 236 161	19 049 911
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	105 080 530	136 832 955	130 305 518	146 032 657	113 881 401	128 689 170
03	Soutien aux acteurs de la sécurité civile (libellé modifié)	16 317 359	15 481 123	14 240 139	14 240 139	14 207 419	14 207 419
161	Intervention des services opérationnels	278 484 426	254 664 302	255 687 977	260 706 977	271 775 973	278 322 435
01	Participation de l'Etat à la lutte aérienne contre les feux de forêts	63 470 106	60 980 362	53 926 845	53 926 845	65 551 679	65 785 463
02	Interventions spécialisées des moyens nationaux terrestres	88 000 284	86 009 553	88 233 774	90 433 774	90 303 206	91 843 410
03	Secours à personne par hélicoptère en milieux difficiles	69 837 496	50 242 768	57 275 540	60 125 540	62 783 108	66 313 618
04	Neutralisation des engins explosifs	40 674 952	40 930 031	38 257 296	38 226 296	36 367 301	37 609 265
05	Pilotage de la politique de sécurité civile	16 501 588	16 501 588	17 994 522	17 994 522	16 770 679	16 770 679
Écologie, développement et aménagement durables		156 903 880	214 652 191	328 506 128	223 506 128	288 524 500	203 400 337
181	Prévention des risques	156 903 880	214 652 191	328 506 128	223 506 128	288 524 500	203 400 337
Total		881 677 750	924 358 205	1 055 497 439	985 743 537	1 017 207 291	966 904 109

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES DÉPENSES FISCALES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales concourant à la politique transversale		Chiffage pour 2012	Chiffage pour 2013	Chiffage pour 2014
050204	<p>Dégrèvement égal au quart des dépenses à raison des travaux d'économie d'énergie, sur la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les organismes HLM et les SEM</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties</p> <p><i>Objectif : Aider le secteur immobilier public pour travaux d'économies d'énergie</i></p> <p>Contribution à la politique transversale : Améliorer la performance énergétique des bâtiments</p> <p><i>Bénéficiaires 2011 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2010 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 1391 E</i></p>	66	77	92
060103	<p>Exonération en faveur des terrains plantés en bois</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Objectif : Aider le secteur sylvicole</i></p> <p>Contribution à la politique transversale : Accroître la récolte de bois et améliorer la compétitivité de la filière bois</p> <p><i>Bénéficiaires 2011 : (nombre non déterminé) entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 1395</i></p>	7	6	nc
110222	<p>Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Diminuer la consommation énergétique des logements</i></p> <p>Contribution à la politique transversale : Améliorer la performance énergétique des bâtiments</p> <p><i>Bénéficiaires 2011 : 1 512 540 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1999 - Dernière modification : 2011 - Fin d'incidence budgétaire : 2016 - Fin du fait générateur : 2015 - CGI : 200 quater, 18 bis de l'annexe IV</i></p>	2 015	1 130	650

Sécurité civile

DPT PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES PROGRAMMES

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE PAR MISSION

SÉCURITÉ CIVILE

COORDINATION DES MOYENS DE SECOURS (128)

Numéro et intitulé de l'action		Exécution 2012		LFI 2013		PLF 2014	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Préparation et gestion des crises	37 087 848	10 644 880	8 510 495	15 855 495	9 236 161	19 049 911
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	105 080 530	136 832 955	130 305 518	146 032 657	113 881 401	128 689 170
03	Soutien aux acteurs de la sécurité civile (libellé modifié)	16 317 359	15 481 123	14 240 139	14 240 139	14 207 419	14 207 419
Total		158 485 737	162 958 958	153 056 152	176 128 291	137 324 981	161 946 500

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire.

(PTP.TRPTP01)

[DPT>Programmes>PTP>Modifier texte>Texte du DPT concernant ce programme](#)

INTERVENTION DES SERVICES OPÉRATIONNELS (161)

Numéro et intitulé de l'action		Exécution 2012		LFI 2013		PLF 2014	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Participation de l'Etat à la lutte aérienne contre les feux de forêts	63 470 106	60 980 362	53 926 845	53 926 845	65 551 679	65 785 463
02	Interventions spécialisées des moyens nationaux terrestres	88 000 284	86 009 553	88 233 774	90 433 774	90 303 206	91 843 410
03	Secours à personne par hélicoptère en milieux difficiles	69 837 496	50 242 768	57 275 540	60 125 540	62 783 108	66 313 618
04	Neutralisation des engins explosifs	40 674 952	40 930 031	38 257 296	38 226 296	36 367 301	37 609 265
05	Pilotage de la politique de sécurité civile	16 501 588	16 501 588	17 994 522	17 994 522	16 770 679	16 770 679
Total		278 484 426	254 664 302	255 687 977	260 706 977	271 775 973	278 322 435

TABLE DE CORRESPONDANCE DES OBJECTIFS DU DPT ET DES OBJECTIFS DES PAP

N° de l'objectif du DPT	Axe / sous-axe Programme	Code du programme	N° de l'objectif du PAP
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
	Résidentiel et tertiaire		
1	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	5
1	Énergie, climat et après-mines	174	4
2	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	6
	Transports		
3	Infrastructures et services de transports	203	4
3	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	217	2
	La gestion des risques et des crises de sécurité civile		
5	Coordination des moyens de secours	128	2
5	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	204	5
6	Intervention des services opérationnels	161	2

TITRE ANNEXE SPÉCIFIQUE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire.

(DPT.TRDPT06)

*DPT>DPT>Modifier annexe spécifique >**Annexe spécifique***

Ce texte apparaît si le libellé de l'annexe spécifique est renseigné :

DPT>DPT>Modifier textes au niveau DPT>Libellé de l'annexe spécifique